

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 2 avril 2024, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absent :

- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024
- 3.0 Adoption des comptes payés de mars 2024
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour mars 2024

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Règlements :
 - 6.1 Adoption règlement no 679 augmentant le Fonds de roulement de la Ville de Waterville
 - 6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 680 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67)
 - 6.3 Projet de règlement no 680 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67)
 - 6.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement no 681 modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'inclure les milieux humides à l'annexe 5
 - 6.5 Projet de règlement no 681 modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'inclure les milieux humides à l'annexe 5

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Adoption des états financiers 2023 de la Ville de Waterville
 - 7.2 Adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie



- 7.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Enveloppe des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Demande exercice 2024-2025
 - 7.4 Achat camion 10 roues et équipements de déneigement
 - 7.5 Earlstown – remplacement des sondes
 - 7.6 Achat d'une table de ping pong au parc Huntingville
 - 7.7 Offre de services professionnels - Rédaction des programmes correcteurs de l'AAM
 - 7.8 Embauche salariés temporaires d'été
 - 7.9 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
 - 7.10 Vente du Ford Ranger 2010
 - 7.11 Usine filtration – remplacement de l'écran de l'analyseur de chlore
 - 7.12 Contribution financière à la campagne de financement du Club de conservation du Lac
 - 7.13 ADSP – Paiement no 2
 - 7.14 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique (TECQ)
 - 7.15 Gestion des actifs – Offre SMI Performance
 - 7.16 Mandat Services professionnels pour les travaux de réfection de la rue André
 - 7.17 Travaux Principale Nord (du pont à Raymond) – Directives de changements nos 2, 3,5,6, 7 et 8
 - 7.18 Décompte progressif no 3 de Eurovia pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond)
 - 7.19 Travaux Principale Nord (du pont à Raymond) – Directive de changements no 4
 - 7.20 Centre culturel et communautaire de Waterville – Compensation relocalisation 2023
 - 7.21 Veillée du solstice – Budget activité culturelle
 - 7.22 Demande de financement au fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins pour le projet « équipements cantine et inauguration du parc huntingville »
- 8.0 Varia
- 9.0 Questions des contribuables
- 10.0 Levée de l'assemblée

5616-2024-04-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé



5617-2024-04-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2024**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 mars au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 soit adopté.

5618-2024-04-02 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AU 31 MARS 2024**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 mars 2024 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 mars 2024: 331 064.32 \$
Les salaires du 1er au 31 mars 2024: 60 357.30 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 339.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2024

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de mars 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens sont présents.
Une citoyenne demande de l'information sur la planification stratégique de la Ville ainsi que sur les chaises des générations.



5619-2024-04-02 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 679 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE WATERVILLE**

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 679 intitulé « Règlement no 679 augmentant le Fonds de roulement de la Ville de Waterville ».

5620-2024-04-02 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 680 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 613 AFIN DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU PROJET DE LOI 67 (PL-67)**

Véronique Blais, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption du règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67);

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

5621-2024-04-02 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 680 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 613 AFIN DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU PROJET DE LOI 67 (PL-67)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville peut modifier son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 109.1, le processus de modification réglementaire du plan d'urbanisme doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de loi 67, les municipalités ont désormais l'obligation d'identifier les îlots de chaleur présent sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2024;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité



D'adopter le projet de règlement n° 680 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67) ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le **6 mai 2024, à 19 h**, au 170, rue Principale Sud, à Waterville. Au cours de cette assemblée, Mme Nathalie Dupuis ou toute personne qu'elle désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

5622-2024-04-02 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 681 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 614 AFIN D'INCLURE LES MILIEUX HUMIDES À L'ANNEXE 5**

Gaétan Lafond, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'inclure les milieux humides à l'annexe 5 ;

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

5623-2024-04-02 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 681 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 614 AFIN D'INCLURE LES MILIEUX HUMIDES À L'ANNEXE 5**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Ville peut modifier son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 109.1, le processus de modification réglementaire du plan d'urbanisme doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2024;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement n° 681 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'inclure les milieux humides à l'annexe 5 ». Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



De plus, une assemblée de consultation sera tenue le **6 mai 2024, à 19 h**, au 170, rue Principale Sud, à Waterville. Au cours de cette assemblée, Mme Nathalie Dupuis ou toute personne qu'elle désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

5624-2024-04-02 **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE LA VILLE DE WATERVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le rapport financier consolidé de l'année 2023 à la Ville de Waterville ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville adopte le rapport financier consolidé au 31 décembre 2023.

5625-2024-04-02 **ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil sport loisir de l'Estrie offre des services d'accompagnement et de support-conseil aux Villes et municipalités de l'Estrie;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville renouvelle son adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie;

DE payer la somme de 100 \$ pour défrayer le coût de son adhésion pour la prochaine année ;

DE nommer monsieur Karl Hunting et Gaétan Lafond comme représentants de la Ville aux activités du CSLE.

5626-2024-04-02 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – ENVELOPPE DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – DEMANDE EXERCICE 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a plus de 49 kilomètres de chemins à entretenir ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède plusieurs chemins demandant des travaux en 2024 :

Asphaltage des rues Ingham, Nutbrown, Downey, Broadhurst, Compton et Principale Sud



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville sollicite un montant de 100 000 \$ à Madame Geneviève Hébert, députée, dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou surpramuicipaux (PPA-ES et PPA-CE) ». Cette aide permettra à la Ville de réaliser des travaux importants.

5627-2024-04-02 **ACHAT CAMION 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public de la Ville de Waterville pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 3 entreprises différentes se décrivant comme suit (les montants sont taxes incluses) ;

	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Nom du soumissionnaire	Globocam Estrie Inc.	Robitaille Équipement Inc.	Mécanique TDR Inc.
OPTIONS			
1 - Achat	454 726.13\$	480 645.71\$	516 812.63\$
2 - Achat financement	524 720.61\$	547 143.60\$	
60 mois	8 745.34\$/mois	9 119.06\$/mois	
3 - Achat financement	555 048.21\$	576 332.40\$	
84 mois	6 607.72\$/mois	6 861.10\$/mois	
GARANTIES			
Une (1) garantie de soixante (60) mois sur la transmission	1 569.41\$	1 994.82\$	
Une (1) garantie prolongée moteur (EW4, 7 ans/200 000 km)	11 026.10\$	10 807.65\$	
Une (1) garantie prolongée complète du véhicule (TC4) de 5 ans /100 000 km	5 990.20\$	6 392.610\$	

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Globocam Estrie Inc. représente le prix le plus bas conforme;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de la compagnie Globocam Estrie Inc. pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement au montant de 454 726.13 \$ taxes incluses;



DE ne pas accepter les garanties optionnelles ;

DE financier la dépense de la façon suivante :

- Emprunt au fonds de roulement pour un montant de 415 226 \$ sur 10 ans à partir de 2025.

Le paiement sera fait sur réception du camion pour un montant de 454 726.13 \$ taxes incluses.

5628-2024-04-02 **EARLSTOWN – REMPLACEMENT DES SONDÉS**

CONSIDÉRANT QUE les sondes installées pour la mise aux normes du réseau d'Earlstown doivent être remplacées ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pompacktion pour le remplacement des sondes représente un montant de 8 786.89 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Akvo recommande ce remplacement;

CONSIDÉRANT QUE les sondes non fonctionnelles facturées le 25 février 2022 n'ont toujours pas été payées par la Ville;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte la soumission SAV-4223 Rev1 de Pompacktion au montant de 8 786.89 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le paiement de la facture Pompa-FV136593 du 25/10/2022 au montant de 16 260.75 \$ lorsque l'installation des nouvelles sondes sera fonctionnelle

5629-2024-04-02 **ACHAT D'UNE TABLE DE PING PONG AU PARC HUNTINGVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est à finaliser le projet de revitalisation du parc Huntingville;

CONSIDÉRANT QU'une partie du fonds FCRC est encore disponible;

CONSIDÉRANT QU'une table de ping pong ajouterait à l'offre de ce parc;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Le vote est demandé par le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting



Le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette vote pour
Le conseiller au siège no. 2 Gaétan Lafond vote pour
Le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting vote contre
La conseillère au siège no. 5 Véronique Blais vote pour
Le conseiller au siège no 6 René Bessette vote pour

Et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Ville de Waterville entérine l'achat d'une table de ping pong en béton, au montant de 8 956.55 \$ taxes incluses de Jansen Industrie.

5630-2024-04-02

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉDACTION DES PROGRAMMES CORRECTEURS DE L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPAUX (AAM)

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a reçu, le 9 novembre 2023, l'attestation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, concernant l'exploitation de notre ouvrage municipale d'assainissement des eaux usées de la Ville de Waterville;

ATTENDU QUE des programmes correcteurs de l'AAM sont exigés avec des échéances définies;

ATTENDU QUE la ville de Waterville a reçu une offre de la firme « Bruser » pour la réalisation de ce mandat pour un montant de 7 695 \$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre no BR-690436 en date du 19 février 2024, de la firme « Bruser » au montant de 7 695 \$ avant taxes pour la réalisation de ces programmes correcteurs.

5631-2024-04-02

EMBAUCHE SALARIÉS TEMPORAIRE D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a besoin de combler des travaux d'été par l'embauche de personnel supplémentaire;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher comme employés temporaires d'été selon l'entente #1 de la convention collective en vigueur :

Au poste de journalier d'entretien :



Monsieur Mattéo Henry et de l'affecter aux travaux d'entretien des parcs et autres tâches connexes du 20 mai au 1^{er} septembre 2024. Cette période peut varier selon les besoins. Les heures de travail peuvent varier de 35 à 40 heures par semaine.

Au poste d'aménagement paysager :

Madame Roxane Côté et de l'affecter aux travaux de préparations des plates-bandes, aménagements paysagers, arrosage des fleurs et autres tâches connexes pour la saison 2024.

5632-2024-04-02

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Ville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM;

QUE Madame Nathalie Dupuis, mairesse, et Madame Nathalie Isabelle, Directrice générale soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE Madame Nathalie Isabelle, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

5633-2024-04-02

VENTE DU FORD RANGER 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire se départir de sa camionnette Ford Ranger 2010;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule est vendu pour les pièces et sans garantie;



CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois offres;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre provient de Pièces d'autos usagées Léon Jacques et Fils Inc. au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte de vendre la camionnette Ford Ranger 2010 à Pièces d'autos usagées Léon Jacques et fils inc. au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

5634-2024-04-02 **USINE DE FILTRATION – REMPLACEMENT DE L'ÉCRAN DE L'ANALYSEUR DE CHLORE**

CONSIDÉRANT QUE l'écran de l'analyseur de chlore, à l'usine de filtration, doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le remplacement est de 4 427.53 \$ taxes incluses de Veolia Water Technologies Canada;

Il est proposé par le conseiller René Bessette

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil entérine l'approbation de la soumission de 4 427.53 \$ taxes incluses de Veolia Water Technologies Canada pour le remplacement de l'écran de l'analyseur de chlore.

5635-2024-04-02 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite soutenir les activités du Club de Conservation du Lac Massawippi,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville octroie une contribution de 150 \$ pour les activités de Club de Conservation du Lac Massawippi.



CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a donné un mandat, le 15 janvier 2024, à la firme ADSP Inc. pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D' le paiement de la facture F-5396 en date du 22 mars 2024 de ADSP Inc. au montant de 66 221.64 \$ taxes incluses pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel tel que recommandé par Sylvie Girard de Géosymbiose.

5637-2024-04-02 **DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE (TECQ)**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des



collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité que le conseil demande :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.



5638-2024-04-02 **GESTION DES ACTIFS - OFFRE SMI PERFORMANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville considère qu'un plan de gestion des actifs est une priorité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de SMI Performance pour l'élaboration et l'implantation de ce plan, pour un montant maximal de 15 750 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion des actifs permet la bonification des subventions via le programme PRIMEAU;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service de SMI Performance aux conditions mentionnées précédemment.

5639-2024-04-02 **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ANDRÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la rue André;

CONSIDÉRANT l'offre de services du service d'ingénierie et infrastructures de la FQM;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la FQM pour les services professionnels pour la réfection de la rue André au montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5640-2024-04-02 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND) – DIRECTIVES DE CHANGEMENTS NOS 2, 3, 5, 6, 7 et 8**

CONSIDÉRANT les directives de changements suivantes :



No	Date signature Exp	Montant avant taxes	Explications
2	27/10/2023	4 000\$	
			(installation un samedi pour PPD en dépenses contrôlées)
3	22/11/2023	-730.29\$	<u>Coûts avant taxes :</u>
			(ajout d'un trottoir)
			Estimé avant travaux = 45 968.90\$
			Coût après travaux = 41 970.39\$
			Ce coût de 41 970.39\$ est inclus dans le décompte no 2 approuvé et payé
			Signature par la ville le 28/11/2023
5	13/12/2023	4 168.00\$	
			(chargement & transp. Matériel garage)
6	13/12/2023	40 641.43\$	Montant prévus au bordereau = 43 099.68\$ vs directives 6 = 40 641.43\$
			(branchements divers)
			Donc économie réelle = 2 458.25\$
7	20/12/2023	1 885\$	Valeur net 68.20\$
			(retravailler le talus à l'arrière du poteau incendie)
8		-3 064.71\$	Signature par la ville le 28/11/2023
			(ajustement du bitume)

CONSIDÉRANT QUE ces directives de changements doivent être approuvées avant d'être considérées dans une demande de paiement;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les directives de changements nos 2, 3, 5, 6, 7 et 8 présentées et signées par la firme Exp pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond).

5641-2024-04-02 **DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 3 DE EUROVIA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND)**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;



CONSIDÉRANT QUE la firme Exp nous recommande le paiement du décompte no 3 présenté par Eurovia;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 3 de Eurovia au montant de 167 853.53 \$ incluant les directives de changements nos 2, 3, 5, 6, 7 et 8, la retenue contractuelle de 5% valide jusqu'à l'acceptation finale des travaux et les taxes, pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond), tel que recommandé par Exp.

5642-2024-04-02 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND) – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 4**

CONSIDÉRANT la directive de changement no 4, présentée par la firme Exp le 4 novembre 2023, soit après la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement no 4 fait référence à l'article A.6.1 « Allocation pour excavation de matériaux de 1^{re} classe en tranchée en dépenses contrôlées » du bordereau avec prévue de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette directive de changement est au montant de 147 097 \$ avant taxes. Ce qui représente un dépassement de 137 097 \$ en frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 du règlement de gestion contractuelle, stipule « Toute modification du contrat doit être autorisée. Si celle-ci excède 10% du montant initial du contrat, elle devra préalablement avoir été autorisée par résolution du conseil de la Ville. » ;

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement a été présentée après la réalisation des travaux, la direction n'a pas été en mesure de faire approuver les dépassements de coûts tel que prévu au règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT cette situation, la Ville a demandé un avis professionnel de la firme Géosymbiose;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Waterville a pris connaissance de l'avis professionnel de la firme Géosymbiose en date du 11 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'appliquer une retenue permanente de 62 626 \$ sur la directive de changement no 4 au montant de 147 097 \$, tel que recommandé par la firme Géosymbiose;



DE demander à la firme Exp, responsable de la surveillance des travaux, d'appliquer cette retenue directement sur la directive de changement no 4 lors d'un prochain décompte.

5643-2024-04-02 **CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WATERVILLE – COMPENSATION RELOCALISATION 2023**

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel et communautaire de Waterville (CCCW) a été dans l'obligation de quitter le bâtiment du 660, rue du Couvent, à partir du 1^{er} mai 2023 afin de permettre la réalisation du projet de CPE ;

CONSIDÉRANT QUE le CCCW demande au conseil le montant de 8 000 \$ non-utilisé du budget prévu pour 2023 pour leur relocalisation ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

De remettre le montant de 8 000 \$ non-utilisé du budget de relocalisation prévu pour 2023 au CCCW;

De rappeler aux administrateurs du CCCW que les prochains montants qui leur seront versés en lien avec les frais de loyer encourus par cette relocalisation temporaire seront ceux prévus au Protocole d'entente, présentement en vigueur entre la Ville et le CCCW.

5644-2024-04-02 **VEILLÉE DU SOLSTICE – BUDGET ACTIVITÉ CULTURELLE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel et communautaire de Waterville (CCCW) a organisé en 2022 et 2023 une Danse Trad au parc Bellevue et que ces veillées avaient été financées par le Conseil Québécois du Patrimoine Vivant;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de financement n'est pas disponible cette année;

CONSIDÉRANT QUE le CCW souhaite organiser à nouveau, en version modifiée, l'activité « Veillée du solstice » le 22 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un budget pour ce genre d'activité ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

De remettre un montant de 1 300 \$ au Centre culturel et communautaire de Waterville pour l'organisation de cette activité.



DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU DE DESJARDINS POUR LE PROJET « ÉQUIPEMENTS CANTINE ET INAUGURATION DU PARC HUNTINGVILLE »

Projet annulé.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Deux citoyens sont présents.

Une citoyenne questionne l'encroachment du parc Huntingville.

5645-2024-04-02 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19 h 36.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

